

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 21

LES SCOUTS ET GUIDES PLURALISTES



Représenter son Unité à l'Assemblée Générale !

(Version révisée novembre 2020)

Ce document reprend l'ensemble des informations utiles pour que chaque Unité du Mouvement puisse être valablement représentée à l'Assemblée générale des Scouts et Guides Pluralistes.

Les informations ainsi que les procédures ont été allégées et mises en conformité avec le fonctionnement actuel du Mouvement. Enfin, vu les contraintes liées à la situation COVID-19, nous y avons ajouté une série de solutions pour la tenue d'un CAL électif AG à distance.

Bon CAL AG à toutes et tous, CPMG.

L'Équipe AG.

Au sommaire :

1. L'AG, c'est quoi ?	Page 2
2. On y fait quoi ?	Page 2
3. Qui a le droit de vote à l'AG ?	Page 2
4. Élire les représentant·es de l'Unité à l'AG : organiser un CAL électif AG	Page 3
A. Comment convoquer le CAL AG ?	Page 3
B. Qui peut voter au CAL ?	Page 3
C. Quel est le quorum de présence pour pouvoir procéder au vote ?	Page 3
D. Qui peut se présenter comme membre effectif ou suppléant ?	Page 3
E. Comment procéder à l'élection ?	Page 4
F. À faire à la fin du CAL <u>AVANT</u> de clôturer la réunion	Page 4
G. Après le CAL AG	Page 4
5. Organiser un CAL AG à distance	Page 5
6. Élections et votes à distance	Page 5

Annexes en fin de document :

- Récapitulatif des votes CAL AG
- Bulletin de vote CAL AG

1. L'AG, c'est quoi ?

L'Assemblée générale (AG) est l'organe souverain en ce qui concerne la gestion et l'avenir du Mouvement.

C'est l'**organe habilité** à poser certains gestes légaux nécessaires au bon fonctionnement de notre association : *Scouts et Guides Pluralistes de Belgique a.s.b.l.*

L'Assemblée Générale est aussi un moment précieux où les Unités rencontrent la Structure Fédérale pour faire Mouvement. C'est un moment qui nous rassemble toutes et tous autour d'un projet qui nous tient à cœur.

Cette année, notre AG aura lieu le **20 mars 2021**, en présentiel ou à distance (selon le contexte sanitaire).

2. On y fait quoi ?

À l'AG, on discute de la vie et de la gestion du Mouvement à court et moyen terme. On aborde également les préoccupations des Unités.

Concrètement, les participant-es :

- Examinent les grandes questions qui intéressent le Mouvement.
- Valident les orientations du Plan du Mouvement (tous les 3 ans, le Plan 2020-23 a été voté en juin 2020).
- Font le point sur le Plan du Mouvement en cours.
- Valident la gestion de l'association par le Conseil d'Administration durant l'année écoulée.
- Valident la gestion de l'association par le Conseil d'Administration durant l'année écoulée.
- Élisent les membres du Conseil d'Administration, dont son-sa président-e.
- Élisent le-la président-e du Conseil Fédéral.
- Élisent les membres du Conseil d'Arbitrage.
- Valident les comptes pour l'année écoulée.
- Valident le budget pour l'année à venir.
- Approuver les modifications proposées aux Statuts et au Règlement Fédéral.
- Étudier les propositions des Unités (propositions de décisions sous forme de motions, d'amendements pour modifier une proposition de motion, propositions de sujets à mettre à l'ordre du jour pour réflexion avec l'ensemble du Mouvement, etc.).

L'AG est le lieu de débat et de concertation ultime de notre Mouvement : couleur de la tenue scout ou enjeux pédagogiques, proposition financière ou lancement d'un débat sur l'identité visuelle... Nous y avons toutes et tous la parole !

3. Qui a le droit de vote à l'AG ?

En vue de favoriser la concertation avec l'échelon local, l'Assemblée Générale est centrée sur la représentation directe des Unités. Les ayant le droits de vote sont :

- Les deux membres effectifs élus par le CAL (Conseil d'Animation Local), âgés entre 18 et 35 ans au moment de l'AG.
- Les membres du Conseil d'Administration.
- Des représentant-es du Conseil Fédéral correspondant à 10 % des membres effectifs issus des Unités.

Les autres membres du Mouvement en ordre d'affiliation peuvent également participer à l'AG sans droit de vote : les membres du Mouvement actifs au sein d'une Unité (animateur-rices, Staff d'Unité...), ainsi que les membres des Équipes régionales et de la Structure Fédérale.

4. Élire les représentant·es de l'Unité à l'AG : organiser un CAL électif AG

Chaque Unité est invitée à élire **deux représentant·es** (et leurs suppléant·es) qui pourront élire les candidat·es aux différents postes, voter les différentes propositions de décisions ainsi que débattre des points à l'ordre du jour de cet important moment de vie chez les Scouts et Guides Pluralistes.

Les membres effectifs des Unités et leurs suppléant·es sont élu·es pour un an, au sein de chaque Conseil d'Animation Local (CAL), en début d'année scoute (en principe avant le 31 octobre).

Note : Il n'y a pas besoin de la validation d'un Cadre pour ces élections. La validation est interne et collective. **C'est le document récapitulatif des votes CAL AG qui valide les votes** (sans ce document signé par l'ensemble des membres du CAL présents nous ne pouvons valider la représentation de l'Unité à l'AG).

A. Comment convoquer le CAL électif AG ?

Pour que le Conseil d'Animation Local électif soit valable il faut :

- Envoyer la convocation deux semaines avant le CAL électif par écrit (par courrier ou e-mail). Les convocations par SMS, Facebook, Messenger ou tout autre canal ne sont pas valables.
- Spécifier explicitement l'ordre du jour : **élection des représentant·es de l'Unité à l'AG**

B. Qui peut voter au CAL ?

Les membres du Conseil d'Animation Local qui ont la « **qualité d'électeur·rice** » :

- Le·la responsable d'Unité et son adjoint·e, s'ils ou elles ont été mis·es en place par un Cadre Régional ou la personne mandatée pour le faire.
- Les animateur·rices et animateur·rices responsables de Section en ordre d'affiliation, en place pour l'année scoute en cours.

Attention ! Les animateur·rices d'Unité et les équipier·ères d'Unité ne votent pas.

C. Quel est le quorum de présence pour pouvoir procéder au vote ?

Le Conseil d'Animation Local est valable s'il atteint le quorum des 2/3 de présent·es.

Attention il n'y a pas de vote par procuration à l'échelon local.

Calculer le quorum ?

Nombre total des membres pouvant voter	Nombre de présent·es minimum
6 votant·es	4 présent·es
7 votant·es	5 présent·es
8 votant·es	5 présent·es
9 votant·es	6 présent·es
10 votant·es	7 présent·es
11 votant·es	7 présent·es
12 votant·es	8 présent·es

D. Qui peut se présenter comme membre effectif ou suppléant ?

- Tout membre du Conseil d'Animation Local avec droit de vote.
- Il·elle doit être âgé·e d'au moins 18 ans et de maximum 35 ans au moment de l'AG.
- Le mandat est d'un an.
Chaque année, il faut donc procéder à l'élection des membres effectifs et suppléants.
- Les suppléant·es sont amené·es à remplacer les membres effectifs en cas d'indisponibilité le jour de l'AG.

E. Comment procéder à l'élection ?

- a. Le-la responsable d'Unité rappelle les enjeux et la date de l'AG (voir page 2).
- b. Le-la RU précise qui peut voter, qui peut se présenter (voir page 2 point B).
- c. Le-la RU fait un appel aux candidats-es effectifs et suppléant-es (voir page 2 point D).
- d. La liste des candidat-es est établie. Il peut y avoir débat, évidemment.
- e. Les bulletins de vote sont distribués (modèle de base).

N°	Nom + (eff ou supp)	Oui	Non
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Le vote a lieu à bulletin secret.

On peut voter pour autant de candidats-es que l'on veut. Pour s'abstenir, ne rien remplir.

Les bulletins de vote sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www.scoutspluralistes.be/IMG/pdf/bulletins-vote-unite-ag.pdf>

- f. Le dépouillement est effectué par un membre du CAL (avec l'accord des autres évidemment).
- g. Sont élus les candidats-es qui obtiennent au moins 50 % des voix, et dans l'ordre de leur nombre de voix.
 - *Si le CAL est composé de 7 personnes, il faut 4 votes positifs pour être élu-e.*
 - *Pour un CAL composé de 8 personnes, 50 % est égal à 4 oui.*
 - *En cas d'égalité du nombre de voix ; deux solutions : soit (la meilleure) on discute en CAL et on trouve un accord ensemble, soit on tire au sort.*

F. À faire à la fin du CAL AVANT de clôturer la réunion

- a. Le-la responsable d'Unité remplit le document « **Récapitulatif des votes CAL AG** » :
<http://www.scoutspluralistes.be/Organiser-un-CAL-electif-pour-l-AG.html>
- b. Les noms, dates de naissance, adresses e-mail des deux représentant-es effectif-ves et des deux suppléant-es doivent y être indiqués **LISIBLEMENT !**
- c. Au verso, les membres votant présents remplissent leurs noms, prénoms et fonction et signent pour valider le résultat des votes.

G. Après le CAL AG

- a. **Dès que possible**, le-la responsable d'Unité transmet le **récapitulatif des votes CAL AG** par mail (version scannée ou photographiée) à ag@sgp.be (ou par courrier au Siège Fédéral : Scouts et Guides Pluralistes – Avenue de la Porte de Hal, 38-39 – 1060 Bruxelles).
- b. Dans les semaines qui suivent : les membres effectifs et suppléants des Unités seront contactés par e-mail pour vérifier l'ensemble des infos et coordonnées afin qu'ils disposent en temps et en heure de toutes les informations relatives à l'AG (convocation, informations pratiques, documents préparatoires, etc.).

5. Organiser un CAL AG à distance

Préambule :

Dans le cas d'un CAL AG à distance, les conditions de convocation, de droit de vote, de quorum, de candidatures, etc. sont exactement les mêmes que celles décrites dans les pages 3 et 4 ci-avant.

Il n'y a que les moyens de réunion, la phase de vote et la transmission des infos vers l'équipe AG qui sont adaptées.

Sur le site internet des Scouts et Guides Pluralistes tu trouveras une série d'outils, de liens et de conseils pour organiser le CAL AG à distance (et bien d'autres outils collaboratifs pour ton Unité).

1. Les outils :

Les outils sont nombreux et divers... l'expérience de ces derniers mois nous amène à te conseiller l'utilisation de Jitsi, Zoom, Team et Discord qui semblent faire davantage preuve d'une certaine stabilité et de confort d'utilisation.

→ Pour aller plus loin : <http://www.scoutspluralistes.be/Scoutisme-confinement-outils.html>

2. Les clés d'une bonne réunion à distance :

- En début de réunion, pense à rappeler les règles du jeu :
 - Les modalités de prise de parole ;
 - Les bonnes pratiques de fonctionnement ;
 - Les rôles ;
 - Le timing.
- Accorde à tous les participant·e·s un temps de parole et encourage l'interaction.
- Fais court ! Veille à ne pas dépasser 1h30 de réunion afin de conserver des échanges de qualité.
- Fais parvenir rapidement après ta réunion un compte-rendu à tou·te·s les participants ainsi qu'un récapitulatif des « to do ».

→ Pour aller plus loin : <http://www.scoutspluralistes.be/Conseils-pour-une-visioconference.html>

6. Élections et votes à distance

Là aussi il existe plusieurs solutions numériques possibles.

Pour l'avoir déjà utilisé fréquemment (élections de RU/RUa ou CAL AG en début d'année) nous te recommandons l'utilisation de BALOTILO : www.balotilo.org

L'inscription est simple et gratuite. L'utilisation est assez intuitive.

Les différentes étapes à suivre dans Balotilo :

- a. **Crée une nouvelle élection**, donne-lui un **titre clair et explicite** (par exemple : votes effectifs et suppléants pour l'AG 2021).
- b. Choisis le **système de vote à bulletin secret**.
- c. Définis l'**heure de fin de l'élection** (ne pas hésiter à se donner 30 minutes de marge).
- d. Ajoute un **vote par approbation** pour les membres effectifs (1ère case noter candidat·es effectifs, 2ème case ajouter les noms des candidat·es).
- e. Ajoute un **second vote par approbation** pour les membres suppléant·es, puis clique sur « valider ».
- f. **Importe ou inscris les adresses e-mails des participant·es** au vote (celles et ceux qui sont présent·es),

g. À ce stade, tu peux prévisualiser l'élection, les votant-es et modifier si nécessaire,

Page de vote Courriel

Candidats Effectifs
Fin de l'élection : vendredi 20 novembre 2020 à 20h00
2 électeurs inscrits.

Candidats Effectifs
Cochez les candidats ou les propositions que vous approuvez.

- Alexandra
- Kevin

Candidats suppléants
Cochez les candidats ou les propositions que vous approuvez.

- Julie
- Sébastien

Retour (/consultations)

h. Si tout est OK tu peux **cliquer sur publier**,

i. **Chacun-e reçoit un mail à lien unique qui l'invite à participer au vote**,

j. Tu peux, **en direct**, suivre le **taux de participation** à l'élection,

k. **Lorsque tous les votes sont récoltés, tu peux clore le vote et accéder aux résultats**,
(tu peux imprimer ces pages ou en faire une saisie d'écran pour en garder une trace en cas de besoin).

Résultats

Candidats Effectifs
Fin de l'élection : vendredi 20 novembre 2020 à 20h00
2 électeurs inscrits.

Participation : **100%** (2 votes exprimés)

Résultats (/consultations/65135/results)
Traces des votes exprimés (/consultations/65135/trace_keys)

Candidats Effectifs
Nombres de voix :

Alexandra	2
Kevin	1

Candidats suppléants
Nombres de voix :

Julie	2
Sébastien	1

Retour (/consultations)

Après le CAL AG à distance

- Le-la responsable d'Unité remplit le document « **Récapitulatif des votes CAL AG** » :
<http://www.scoutspluralistes.be/Organiser-un-CAL-electif-pour-l-AG.html>
- Les noms, dates de naissance, adresses e-mail des deux représentant-es effectif-ves et des deux suppléant-es doivent y être indiqués **LISIBLEMENT !**
- Au verso, les membres votant présents remplissent leurs noms, prénoms et fonction et signent pour valider le résultat des votes.

Pour obtenir les signatures à distance tu peux :

- Faire circuler le doc en tournante par e-mail, Messenger, WhatsApp...
 - Récolter toutes les signatures par mail et les coller dans le document.
 - Faire signer un doc par Section (ou par animateur-riche) et puis regrouper le tout.
- Dès que possible**, le-la responsable d'Unité transmet le **récapitulatif des votes CAL AG** par mail (version scannée ou photographiée) à ag@sgp.be (ou par courrier au Siège Fédéral : Scouts et Guides Pluralistes – Avenue de la Porte de Hal, 38-39 – 1060 Bruxelles).



Election des représentants de l'Unité à L'AG des scouts pluralistes

Conseil d'Animation Local de la^e Unité du/...../20.....

Nombre de membres du CAL pouvant voter :

Nombre de membres du CAL pouvant voter présents :

Le Conseil d'Animation Local a élu les représentants suivants :

Rappel

- La Liste des membres du CAL qui peuvent voter doit avoir été fixée au moins 15 jours auparavant et acceptée par le Responsable Régional ou la personne mandatée à le faire.
- Les personnes élues doivent avoir minimum 18 ans et maximum 35 ans lors des dates de l'AG prévues et être membres du Conseil d'Animation local.
- Ce document présentant le résultat des élections doit être envoyé par le Responsable d'Unité dans la semaine qui suit la réunion du CAL électif. Par lettre (adressée au Siège fédéral) ou par mail (version scannée) au Conseil Fédéral (ag@sgp.be).

Statut	Prénom	Nom (Pas le totem)	Fonction	Date de naissance	Mail
Effectif					
Effectif					
Suppléant					
Suppléant					

N°	OUI	NON
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

N°	OUI	NON
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

N°	OUI	NON
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

N°	OUI	NON
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		